



# PROCÈS-VERBAL

## Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – LE GARFF-TRUHAUD Francette – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine.

Absents: SÉHAN Alain (pouvoir à LE FAUCHEUR Laurent)  
THOMAS Gwénaél (pouvoir à VINCENT Louis)  
LEFEBVRE Nathalie (pouvoir à LE MOAL Brigitte)  
TACQUET Marie-Blanche (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)  
LE GARFF-TRUHAUD Francette (pouvoir à CORLAY Gérald)

Secrétaire : MARTIN Marie-Christine

Le Procès-verbal du 12 novembre 2020 est adopté.

### **1. Modification du tableau des effectifs**

Suite à la commission « recrutement » qui s'est réunie le 4 décembre dernier, monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe sur une DHS de 12 heures afin de permettre le recrutement d'un agent au service Enfance (fonctions de coordination du service). Il est précisé que le poste crée lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre dernier sera supprimé au tableau des effectifs dès la nomination effective de l'agent.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil, accepte de créer un emploi à pourvoir par un fonctionnaire titulaire du grade d'Adjoint d'animation Principal 2<sup>ème</sup> classe sur une durée hebdomadaire de service de 12/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **2. Lotissement « Hameau des Lavandières » – devis**

L'entreprise RAULT TP, attributaire du lot n° 2 « Réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable » a fait parvenir un devis complémentaire qui se décompose de la manière suivante :

#### **Avenant n°1 sur le lot réseau d'eau potable**

Moins-value : - remplacement des tampons en fonte par des tampons en PVC classique

- modification du diamètre du réseau AEP prévu initialement en 90 cm

Plus-value : - raccordement sur le réseau AEP rue de la Fontaine Pierre.

- modification du diamètre du réseau AEP en 63 cm

Total : - 2 212.80 € TTC

#### **Avenant n°2 sur le lot réseau d'eau pluvial**

Plus-value : 65 mètres linéaires complémentaires à créer le long de la rue de la Fontaine Pierre

Total : + 3 042.00 € TTC

Soit une **plus-value totale de 829.20 € TTC**

Le lot n°2 « Réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable » attribué à l'entreprise RAULT TP est donc porté à 116 019.60 € T.T.C.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil, autorise M. Le Maire ou son représentant à valider ces avenants tels que présentés.

### **3.Autorisation du maire à mandater les factures d'investissement**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé que le Conseil autorise le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart du budget 2020 jusqu'à l'adoption du budget communal 2021 pour un montant maximum de 76 025.00 €.

La répartition par opération est la suivante :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opération</b>	<b>BP 2020</b>	<b>1/4 des crédits</b>
<b>Hors Opération 204</b>		
<b>Subventions d'équipement versées</b>	67 100.00	16 775.00
<b>101 - Acquisition de matériels</b>	28 000.00	7 000.00
<b>102 - Batiments divers</b>	27 300.00	6 825.00
<b>106 - Voirie diverse</b>	60 000.00	15 000.00
<b>132 - Ponts</b>	5 000.00	1 250.00
<b>134 – Le Restou</b>	50 000.00	12 500.00
<b>136 – Travaux divers</b>	66 700.00	16 675.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>304 100.00</b>	<b>76 025.00</b>

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise M. Le Maire ou son représentant à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart du budget 2020 jusqu'à l'adoption du budget communal 2021 pour un montant maximum de 76 025.00 €.

### **4.Marchés de services d'assurances : consultation**

Les contrats d'assurance souscrits auprès de la SMACL (Flotte Automobile et Protection juridique) ainsi qu'auprès de Groupama (Dommages aux Biens et Responsabilité Civile) arrivent à échéance au 31 décembre 2020.

Au vu des montants, une nouvelle consultation a été lancée auprès des deux organismes d'assurances afin d'obtenir une proposition sur les mêmes bases et pour une durée de 4 ans.

Les lots se décomposent ainsi :

Lot 1 : Dommages aux Biens et Risques annexes

Lot 2 : Responsabilité Civile et Risques annexes

Lot 3 : Flotte Automobile et Risques annexes

Lot 4 : Protection juridique

Monsieur le Maire précise que toutes les propositions n'ont pas été reçues à ce jour et demande donc l'autorisation de signer, dès réception, les offres les mieux-disantes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise M. Le Maire ou son représentant à signer, dès réception, les offres d'assurance les mieux-disantes.

### **5. Entrée au capital de la Société Coopérative « Coop de Masques »**

M. Le Maire présente l'usine de La Coop des Masques en Bretagne qui a été créée à Grâces sous la forme de Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Cette usine de production de masques, chirurgicaux et FFP2, a capacité de production de 45 millions de masques certifiés, correspondants à des besoins locaux hors Covid.

Cette initiative bretonne et solidaire est créatrice d'une quarantaine d'emplois et garantit la non délocalisation, le principe d'un ancrage au territoire et la poursuite d'un but d'intérêt collectif.

M. le Maire précise que les collectivités, tout comme les particuliers, ont la possibilité de devenir sociétaire au sein de cette coopérative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la participation de la commune de Goudelin au capital de la SCIC « La Coop des Masques, Bretonne et Solidaire », par une souscription de parts sociales (20 parts sociales, au prix de 50 € la part).
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le bulletin de souscription ainsi qu' à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la décision de participation.

### **6. Rétrocession d'une case de columbarium**

M. le Maire présente une demande de rétrocession d'une case de columbarium. Le règlement intérieur stipule une reprise à titre gratuit de la concession. Les éléments pour une prise de décision sont présentés aux conseillers.

Le conseil décide de soumettre ce dossier à l'avis de la commission « vie communale ». Il est également proposé que cette commission actualise les règlements intérieurs du cimetière ainsi que du columbarium et étudie l'opportunité de réaliser un nouvel espace de columbarium (3 cases disponibles à ce jour).

### **7. Travaux divers : devis**

Plusieurs demandes de devis ont été faites. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les entreprises les moins disantes suivantes :

- Rayonnages pour la médiathèque: AQuatre de Saint-Brieuc pour un montant de 2 044.49 € TTC
- Maintenance des pompes à chaleur de la salle des fêtes et de la mairie (1 passage par an): Energitek de Trégueux pour un montant de 810.00 € TTC

### **8. Informations diverses**

- Présentation du travail d'harmonisation des tarifs eau potable et assainissement collectif validé par Leff Armor Communauté en intégrant les coûts d'exploitation et les investissements à réaliser. Des éléments de prospective tarifaire sont apportés. Un tarif cible unique est fixé en 2026.
- Arrivée de M. SEHAN (20 h)
- Envoi par la mairie de courriers de relance aux administrés ayant des impayés communaux.
- Pas de cérémonie de vœux à la population organisée début 2021.
- Fibre optique : réunion de présentation le 08/12/2020. Sogetrel, entreprise mandataire, a présenté un planning actualisé : travaux programmés à partir de février 2021. Elagage à finaliser impérativement.
- Distribution du « Goudelin Infos » par les élus du 14 au 18 décembre 2020.
- Pas de point dons sur la commune en vue de collecte pour le Téléthon.
- Réalisation par le Conseil départemental des travaux de l'aménagement du carrefour de la rue du Trégor/RD9.
- Rabotage de la chaussée rue d'Armor afin de limiter les nuisances sonores.

- Recherche de médecin : pour l'instant, pas de contacts fiables proposés par le cabinet de recrutement.
- Prochain conseil municipal le 14 janvier 2021.

Fin du conseil à 20 h 40

La secrétaire de séance

Marie-Christine MARTIN